

Si je m'appelle Mohamed je suis musulman ou condamné à mort pour apostasie

écrit par Christine Tasin | 7 mai 2015



Devant les cris d'orfraie poussés par les gauchistes mondialistes faisant semblant de croire que les prénoms donnés ne permettraient pas de connaître la [religion des](#)

[petits musulmans](#), il faut faire un petit rappel, bien éloigné des sottises dites par une certaine Nadia qui écrit dans Slate.

<http://www.slate.fr/story/101249/je-m-appelle-nadia-et-je-ne-suis-pas-musulmane#xtor=RSS-2>

Quand on n'est pas musulman on n'appelle pas son fils Mohammed, qui est la forme usuelle de Mahomet, le prophète de l'islam. Parce que l'on sait que cela ferait de son enfant un être appartenant à la communauté musulmane. Mais on peut appeler sa fille Nadia qui est un prénom utilisé dans plusieurs pays, non musulmans compris.

Quand on est né musulman et que l'on a pris de la distance avec l'islam, on se garde bien, pour la même raison, de nommer son fils Mohammed. Et quand on s'appelle Mohamed et que l'on devient apostat de l'islam, on fait comme Pascal Hilout, né Mohamed Hilout, on change de prénom.

Les enfants qui ne portent pas de prénoms musulmans peuvent être baptisés ou pas, d'origine française ou pas, mais les enfants qui portent des prénoms musulmans donnent une très forte indication de la religion de leurs parents. Parce qu'un enfant né d'un père musulman est musulman, et on ne lui demande pas son avis. C'est la seule « religion » qui donne autant d'indication sur la personne qui porte un prénom.

Je m'appelle Christine, prénom éminemment chrétien, et pourtant personne n' imagine une seule seconde que, parce que je porte un prénom chrétien, je suis chrétienne ! Pour deux raisons. D'abord, en France, le libre choix des prénoms permet de donner à ses enfants un prénom français ou étranger (et même ridicule comme le fameux Térébenthine dont Cécile Duflot a affublé sa fille), un prénom bouddhiste ou un prénom qui fait partie du calendrier chrétien, juif, anglais ou japonais ! On peut donner le prénom de son héros, de sa grand-mère... ou encore un prénom qui évoque des référents culturels,

c'est le cas de Alexandre, César, Tristan, Iseult ou Dorine. Ensuite parce que le calendrier dit chrétien est devenu le calendrier français et qu'il faut se lever de bonne heure pour savoir que [Priscille](#) ou [Rodolphe](#) sont des saints !

Par ailleurs, ma mère, chrétienne, n'a à aucun moment imaginé qu'elle ferait de moi une chrétienne en me choisissant ce prénom et quand je suis devenue athée elle n'y a vu aucun inconvénient. Notre civilisation c'est la liberté absolue.

Que dire encore de ces enfants d'immigrés italiens, espagnols, portugais ou polonais dont les parents ont francisé les prénoms parce que en France on vit comme les Romains ? J'ai rencontré au cours de ma carrière de professeur de nombreux Pauwels devenus Paul, Alejandro devenus Alexandre, Matilda devenus Mathilde...

Mais chez les musulmans l'empreinte et les ordres du coran sont très clairs. Un enfant doit se savoir musulman et donc porter un prénom qui rappelle sa communauté. Communauté qu'il n'a pas le droit de renier, sauf à risquer la mort pour apostasie. Même si de nombreux musulmans choisissent des prénoms moins évocateurs que *Mohammed* ou *Glaive de l'islam*, pour ne pas parler de *Jihad*, ce sont des prénoms qui disent clairement une appartenance. Appartenance et prénoms obligatoires si l'on veut que ces enfants aient la double nationalité. Parce que les consulats des pays musulmans, paraît-il, refusent d'inscrire comme ressortissant un enfant qui ne porte pas un prénom... musulman ou arabe. Il faut y voir un élément supplémentaire qui empêche, délibérément, l'assimilation des enfants nés en France...

On trouvera ici la liste des prénoms autorisés par le consulat du Maroc [consulat_maroc](#) ; gageons que l'on trouve la même dans tous les pays musulmans...

Je ne serais pas choquée quant à moi que l'on dût utiliser en France une liste, celle du calendrier français ou tirée des

calendriers des différents pays européens ; à condition que un enfant né en France et s'appelant Mohamed ne puisse pas être français automatiquement à la majorité comme c'est le cas actuellement. Et s'il en avait la possibilité, il devrait changer de prénom et prendre un prénom français.

A partir du moment où la loi est mal faite et permet tous les abus, permet d'avoir le beurre et l'argent du beurre, la nationalité algérienne mais aussi la citoyenneté française et ses avantages, il est légitime que des édiles comme Robert Ménard jettent un pavé dans la mare. Est-il normal qu'en France 64% des enfants d'une ville ne portent pas un prénom français ?

C'est là la preuve par neuf d'une immigration plus que massive et d'une islamisation qui menace notre civilisation.

Ce ne sont pas les employés des maternités françaises qui voient débarquer des nuées de voilées qui diront le contraire !

Christine Tasin

.